



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée de solidarité

Question écrite n° 34628

## Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le secrétaire d'État aux anciens combattants sur l'inquiétude des anciens combattants et résistants concernant la liberté laissée aux chefs d'entreprise dans le choix d'une autre date que le lundi de Pentecôte comme jour férié désormais supprimé. En effet, le Gouvernement a décidé l'été dernier de supprimer, dans un esprit de solidarité nationale envers les personnes âgées, un jour férié chômé dans l'année. La décision du Gouvernement, même s'il a choisi le lundi de Pentecôte pour les seuls fonctionnaires, de laisser la latitude aux entreprises de supprimer le jour férié chômé de leur choix, ravive l'inquiétude des associations qui ne voudraient pas voir disparaître les dates importantes des commémorations du 8 Mai, date anniversaire de la victoire des peuples sur la barbarie nazie en 1945, du 11 Novembre, date anniversaire du 11 novembre 1918, qui écarta la menace pesant sur l'intégrité territoriale de notre pays, et du 14 Juillet, fête nationale, symbole universel des valeurs de la démocratie. Aussi elle lui demande quelles garanties peut apporter le Gouvernement au maintien de ces dates de commémorations comme jour fériés et chômés.

## Texte de la réponse

Le ministre délégué aux anciens combattants précise que tous ses contacts avec les représentants du monde combattant attestent de leur profond attachement au calendrier commémoratif que l'Histoire nous a légué. Tout indique que les Français, dans leur ensemble, partagent ce sentiment. De fait, le calendrier patriotique ne sera pas affecté par la décision du Gouvernement de modifier, à compter de l'année 2005, le calendrier des jours fériés.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Bérengère Poletti](#)

**Circonscription :** Ardennes (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 34628

**Rubrique :** Personnes âgées

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 mars 2004, page 1512

**Réponse publiée le :** 13 juillet 2004, page 5301